



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010284

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT MULTISERVICE 1318
N/REF : 4/01/2026 0H11 C:020665 I:08025
V/REF : Contrat N°001318 du 01/07/1998

SDC 'Le Diplomate Bureaux'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DIPLOMATE BUREAUX
51, AVENUE JEAN JAURES
MULTISERVICES BUREAUX/PARKING
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2026

LOCALISATION : COMMUNS
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

CONTRAT MULTISERVICES :
Contrôle électricité - fourniture et remplacement ampoules et néons
Contrôle éclairage de secours, boutons poussoir, interrupteurs,
minuteries, douilles, prises
Entretien et vérification armoires électriques
Contrôle système de commande

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Janvier
et 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 1480,70

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010284

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien - fournitures électriques	6J/7	2031,52	1015,76
TOTAL H.T.				1015,76
T.V.A. a 20,00%				203,15
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1218,91</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.